

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2852

27 novembre 2008

SOMMAIRE

A & A Company S.A.	136896	Lemu Investments S.A.	136854
AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.	136860	LGIG 2 Property C4 S.à r.l.	136890
Adara Ventures SICAR	136862	LGIG 2 Property C5 S.à r.l.	136893
AIM Consultant Sàrl	136859	Luxbuild Sàrl	136852
Alzett'Immo S.à r.l.	136862	Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A.	136858
Asia Property Fund	136857	M2J S.C.I.	136856
Assurances Kuffer Sàrl	136858	Malewane Finance S.A.	136857
Athena PIKCo Lux S.à r.l.	136851	MC Management	136851
Aubervilliers Finance S.à r.l.	136860	Mezzo Invest S.A.	136852
Azur Investments Holding S.A.	136894	Montage-Bau-Bertram S.à r.l.	136856
B1 S.A.	136859	MSREF VI Steeler S.à r.l.	136857
Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l.	136864	Mutua (Luxembourg) S.A.	136863
Bercopa S.A.	136852	Nexia Luxembourg S.C.A.	136861
Calidris 28 AG	136857	Nicori S.A.	136856
Carlo Tassara Assets Management S.A.	136854	Party Rent France S.à r.l.	136855
CEP III Investments S.C.A.	136865	PEF Turkey MENA S.à r.l.	136896
Cool Cat Luxembourg S.à r.l.	136852	Platinum Emar S.C.A.	136855
DBP Design Build Property Holding S.A.	136853	Prysmian (Lux) Holding S.à r.l.	136851
Doyle Hotels (Europe) S.A.	136888	Roab S.A.	136877
EB8 Fund S. à r.l.	136864	Roger.B S.A.	136854
EB8 Germany II S.à r.l.	136853	SEALGREY Trading & Consulting S.à r.l.	136856
EPF Holdings 6 S.à r.l.	136854	Skirnerinvest S.A.	136895
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.	136864	Son Holding S.A.	136850
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.	136892	Stromstad S.à r.l.	136863
Ernst & Young Luxembourg	136851	Tonic Music Publishing S.A.	136851
Gordon Luxco 2 Sàrl	136878	Town Real Estate S.A.	136860
Groupe TFN Pole International S.A.	136855	Trascania Holding S.A.	136861
Holborn S.A.	136858	T.S.G. Corporation S.A.	136862
Imperial Estates S.A.	136865	Tuscan S.A.	136859
International Stars S.A.	136855	Voyages Emile WEBER s.à r.l.	136853
Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l.	136850	Weidema Van Tol Holdings S.à r.l.	136853
Jurys Doyle Hotels (Europe)	136888	Y52	136850
KMC Finance S.A.	136856	YEP Management	136861
LBREP I Fides S.à r.l.	136863		

Son Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.424.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 novembre 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: Van Lanschot Management S.A. 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Van Lanschot Corporate Services S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et Harbour Trust and Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et ceci jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2013;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme 'Commissaire aux Comptes' et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 novembre 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145124/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 30. Oktober 2008

- Herr Frank Paul Mineo, mit Berufsanschrift in 91361 Westlake Village CA, 2451 Townsgate Road, USA, tritt von seiner Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied zurück,

- Herr Achim Schwanitz, mit Berufsanschrift in D-42270 Wuppertal, 17-37 Mühlenweg, Deutschland, tritt von seiner Tätigkeit als Geschäftsführer zurück.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Unterschrift

Référence de publication: 2008145293/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Y52, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.020.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008145360/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09244. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008145357/242/12.

(080170880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Prysmian (Lux) Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008145361/212/13.

(080171004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Tonic Music, Tonic Music Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 9, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 133.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008145464/231/14.

(080171032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

MC Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 121.225.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 novembre 2008.

Pour Fiduciaire Internationale SA

Signature

Référence de publication: 2008145710/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 11 novembre 2008, réf. DSO-CW00136. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080171434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Cool Cat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.390.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145627/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW04985. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Bercopa S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 43.869.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145641/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02268. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Luxbuild Sàrl, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.887.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145621/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05347. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Mezzo Invest S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.406.*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 4 novembre 2008*

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2008:

- que Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance en 2014

Le Conseil d'Administration

Grégory GUISSARD / MARC LIMPENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008145898/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

DBP Design Build Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.960.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145892/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06778. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

EB8 Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 279.149,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145887/9519/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01266. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Weidema Van Tol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.576.

La Société a été constituée selon acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg), numéro 675 du 2 juillet 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Weidema van Tol Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008145885/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05308. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Voyages Emile WEBER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 16.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008145483/236/11.

(080171203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

EPF Holdings 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008145476/239/12.

(080170803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 113.494.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 octobre 2008, acte n° 578 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008145477/208/14.

(080170784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008145463/231/14.

(080171036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Roger.B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008145465/231/14.

(080171029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

International Stars S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008145462/231/14.

(080171042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Platinum Emar S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 96.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008145467/231/14.

(080171114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Groupe TFN Pole International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 138.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008145451/5770/12.

(080170867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Party Rent France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 131.043.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 17. November 2008.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2008145448/231/14.

(080170889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**Montage-Bau-Bertram S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SEALGREY Trading & Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2008145394/206/14.

(080170654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

M2J S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6969 Oberanven, 29, Bei der Aarnescht.
R.C.S. Luxembourg E 395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008145412/231/14.

(080170827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Nicori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008145446/231/14.

(080170966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

KMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008145450/242/12.

(080170875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008145468/220/12.

(080171107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Malewane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.041.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008145469/227/12.

(080171058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 139.001.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Esch/Alzette, den 18. November 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notar

Référence de publication: 2008145470/272/12.

(080170648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

MSREF VI Steeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.449.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 4 novembre 2008

L'associé de MSREF VI Steeler Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Beckett en tant que gérant A avec effet au 4 novembre 2008;

et

- de nommer le gérant suivant en tant que gérant A avec effet au 4 novembre 2008 et pour une durée indéterminée:

* Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008145905/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Assurances Kuffer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 106, rue Woïwer.
R.C.S. Luxembourg B 57.550.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145886/8420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07460. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Holborn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 25.237.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 septembre 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- * Van Lanschot Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210, Mamer;
- * Van Lanschot Corporate Services S.A., 106, route d'Arlon, L-8210, Mamer;
- * Harbour Trust and Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210, Mamer;

et ceci jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2013;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l, Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 septembre 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145111/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 55.855.

*Auszug aus den Beschlüssen
der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 3. Oktober 2008*

Die Hauptversammlung beschließt:

1. die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Frau Silke Büdinger, Herr Dr. Harald Glocker und Herr Claude Niedner bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2009 zu verlängern;
2. das Mandat der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Audit S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2009 zu verlängern.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008145190/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Tuscan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.177.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 07 novembre 2008

1- L'assemblée note le changement d'adresse des administrateurs suivants qui ont été nommés jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2013:

- M^e Michaël Dandois, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,
- M^e Antoine Meynial, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Warnier, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

2- L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes, à savoir Management & Accounting Services Sàrl par CHESTER & JONES Sàrl, B 120.602, 62, route de Luxembourg L-4760 Pétange jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
48, blvd G.-D. Charlotte L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008145105/2374/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06198. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

AIM Consultant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 83.930.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145076/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04759. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

B1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.905.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 octobre 2008:

Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né à Luxembourg, le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

SER.COM Sàrl, avec siège social 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg est nommée commissaire en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 28/10/08.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008145273/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00137. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 219.264.286,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 129.314.

—
EXTRAIT

L'associé de la Société AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.

Walbrook Trustees (Guernsey) Limited, Regency Court, Gategny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ST, enregistré sous le numéro 24531 au Company Register de Guernsey

a changé son nom en

Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008145264/7441/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Aubervilliers Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.427.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145302/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05391. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Town Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 137.017.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 03. Oktober 2008

Die Gesellschafterversammlung nimmt die Rücktritte der Verwaltungsratsmitglieder an:

- Herr Christoph Langenauer, mit Privatadresse in CH-9042 Speicher, 42 Hinterwies, Schweiz,
- Herr Roger Frick, mit Privatadresse in FL-9490 Vaduz, 5 Äulerstrasse, Fürstentum Liechtenstein.

Die Gesellschafterversammlung ernennt zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates:

- Herr Olaf Trittel, mit Berufsanschrift in CH-8712 Stäfa, 28 Laubisrütistrasse, Schweiz,
- Herr Oliver Walker, mit Berufsanschrift in CH-8712 Stäfa, 28 Laubisrütistrasse, Schweiz.

Ihre Mandate enden mit der Generalversammlung, die im Jahr 2010 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Unterschrift

Référence de publication: 2008145298/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Nexia Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 105.359.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de la constitution de la Société, le dépôt n ° 050004372 du 14 janvier 2005 mentionnait Jérôme MEYOHAS comme membre du conseil de surveillance. Cependant, son nom est Nathaniel MEYOHAS.

D'autre parts, Nathaniel MEYOHAS, membre du conseil de surveillance de la Société, a changé son adresse professionnelle vers le 6 Gracechurch Street, Londres EC3V 0AT, Grande Bretagne et Domels S.à r.l, membre du conseil de surveillance de la Société, a transféré son siège social vers le 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour NEXIA LUXEMBOURG S.C.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008145080/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Trascania Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145356/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04720. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

YEP Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.746.

Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance en date du 25 septembre 2008

1. Monsieur Claude Beffort, né le 20 mars 1962, à Luxembourg, Luxembourg et résident au 13, rue Charles Schwall, L-8093 Bertrange est, conformément à l'article 12 des statuts de la société YEP Management Sàrl, désigné administrateur général, responsable de la gestion quotidienne de la société YEP Management Sàrl pour des tâches n'impliquant pas de dépense ou d'engagement supérieurs à 50,000 Euros.

2. La société YEP Management Sàrl est par ailleurs engagée par la signature unique de Monsieur Claude Beffort pour un montant n'excédant pas 50, 000 Euros.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour YEP Management Sàrl

Philippe Kauffman

Référence de publication: 2008145097/9323/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Adara Ventures SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.804.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 10 juin 2008

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, 12 novembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Grégory MAGHE / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008145303/1183/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Alzett'Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 101.017.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 novembre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008145383/201/12.

(080171012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

T.S.G. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.857.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 novembre 2008 que:

1. La démission de Messieurs Alain LAM et Bruno BEERNAERTS en leur qualité d'administrateur est acceptée.

2. Les personnes sont nommées administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, de nationalité belge, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, et

- Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, de nationalité belge, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008145091/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Stromstad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145331/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04716. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

LBREP I Fides S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.497.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 24 octobre 2008 que M. Benoit Jean J. Bauduin démissionne de son poste de gérant A avec effet au 29 août 2008.

M. Christophe Mathieu avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg est élu nouveau gérant A avec effet au 29 août 2008.

Par conséquent, le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- M. Michael Denny, gérant A
- M. Christophe Mathieu, gérant A
- M. Rodolpho Amboss, gérant B
- M. Michael Tsoulies, gérant B

Bart Zech.

Référence de publication: 2008145282/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} novembre 2008 de la société Mutua (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission de Fondé de pouvoir à partir du 1^{er} novembre 2008:

Monsieur Vincent VAITTY, né le 20 juin 1966 à Karikal, Inde, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008145757/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} novembre 2008 de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission de Fondé de pouvoir B à partir du 1^{er} novembre 2008:

Monsieur Vincent VAITTY, né le 20 juin 1966 à Karikal, Inde, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoef / M.C.J. Weijermans

Fondé de pouvoir A / Fondé de pouvoir A

Référence de publication: 2008145758/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

EB8 Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.610,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.219.

Les comptes consolidés au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145890/9519/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01269. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.453.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.298.

Extrait des résolutions prises par l'associés de la société en date du 28 octobre 2008

Par les résolutions écrites du 28 octobre 2008, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de Christian Terberger en tant que gérant de la Société, prenant effet le 31 octobre 2008;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

Catégorie A Managers:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. David Dujacquier, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Catégorie B Managers:

- Mr. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145744/9244/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01067. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Imperial Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.635.

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Référence de publication: 2008144822/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08431. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22nd December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23rd March 2007 under number 444.

The meeting was opened at 5 p.m. with Jacqueline Picard, Rechtsassessorin, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Andrea Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Holger Holle, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of seventeen Euro (EUR 17.00) so as to bring it from its current amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred twenty-three Euro (EUR 2,826,123.-) to an amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred forty Euro (EUR 2,826,140) through issuance of seventeen (17) new ordinary shares of Class B of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-six Euro (EUR 56.-) so as to bring it from its current amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred forty Euro (EUR 2,826,140) to an amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred ninety-six Euro (EUR 2,826,196) through issuance of fifty-six (56) new ordinary shares of Class C of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3) Increase of the share capital of the Company by an amount of two million four hundred eighty-two thousand four hundred four Euro (EUR 2,482,404.-) so as to bring it from its current amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred ninety-six Euro (EUR 2,826,196.-) to an amount of five million three hundred eight thousand six hundred Euro (EUR 5,308,600.-) through issuance of two million four hundred eighty-two thousand four hundred four (2,482,404) new ordinary shares of Class D of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

4) Increase of the share capital of the Company by an amount of three million six hundred sixty-six thousand three hundred twenty-one Euro (EUR 3,666,321.-) so as to bring it from its current amount of five million three hundred eight thousand six hundred Euro (EUR 5,308,600.-) to an amount of eight million nine hundred seventy-four thousand nine hundred twenty-one Euro (EUR 8,974,921.-) through issuance of three million six hundred sixty-six thousand three hundred twenty-one (3,666,321) new ordinary shares of Class E of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

5) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred seventy-six thousand four hundred sixty Euro (EUR 1,276,460.-) so as to bring it from its current amount of eight million nine hundred seventy-four thousand nine hundred twenty-one Euro (EUR 8,974,921.-) to an amount of ten million two hundred fifty-one thousand three hundred eighty-one Euro (EUR 10,251,381.-) through issuance of one million two hundred seventy-six thousand four hundred sixty (1,276,460) new ordinary shares of Class F of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

6) Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation;

7) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's issued share capital by an amount of seventeen Euro (EUR 17.00) so as to bring it from its current amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred twenty-three Euro (EUR 2,826,123.-) to an amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred forty Euro (EUR 2,826,140) through issuance of seventeen (17) new ordinary shares of Class B of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The newly issued seventeen (17) new ordinary shares of Class B of the Company are subscribed as follows:

CIC FINANCE S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 28, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Holger Holle, pre-named, by virtue of a proxy given in Paris on 29 September 2008, subscribes for five (5) Class B shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of five Euro and fifty Cents (EUR 5.50). Of the subscription price for the Class B shares, an amount of five Euro (EUR 5.-) will be allocated to the share capital of the Company, fifty Cents (EUR 0.50) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

PARINVEST S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, here represented by Mr Holger Holle, pre-named, by virtue of a proxy given in Paris on 26 September 2008, subscribes for three (3) Class B shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of three Euro and thirty Cents (EUR 3.30). Of the subscription price for the Class B shares, an amount of three Euro (EUR 3.-) will be allocated to the share capital of the Company, thirty Cents (EUR 0.30) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M., a société d'assurance mutuelle existing under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, here represented by Mr Holger Holle, pre-named, by virtue of a proxy given in Strasbourg on 26 September 2008, subscribes for two (2) Class B shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of two Euro and twenty Cents (EUR 2.20). Of the subscription price for the Class B shares, an amount of two Euro (EUR 2.-) will be allocated to the share capital of the Company, twenty Cents (EUR 0.20) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., a société anonyme existing under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, here represented by Mr. Holger Holle, pre-named, by virtue of a proxy given in Paris on 26 September 2008 subscribes for five (5) Class B shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of five Euro and fifty Cents (EUR 5.50). Of the subscription price for the Class B shares, an amount of five Euro (EUR 5.-) will be allocated to the share capital of the Company, fifty Cents (EUR 0.50) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A., a société anonyme existing under the laws of France, with registered office at 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, here represented by Mr Holger Holle, pre-named, by virtue of a proxy given in Strasbourg on 26 September 2008, subscribes for two (2) Class B shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of two Euro and twenty Cents (EUR 2.20). Of the subscription price for the Class B shares, an amount of two Euro (EUR 2.-) will be allocated to the share capital of the Company, twenty Cents (EUR 0.20) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-six Euro (EUR 56.-) so as to bring it from its current amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred forty Euro (EUR 2,826,140) to an amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred ninety-six Euro (EUR 2,826,196) through issuance of fifty-six (56) new ordinary shares of Class C of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The newly issued fifty-six (56) new ordinary shares of Class C of the Company each are subscribed as follows:

CIC FINANCE S.A., pre-named, subscribes for nineteen (19) Class C shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of twenty Euro and ninety Cents (EUR 20.90). Of the subscription price for the Class C shares, an amount of nineteen Euro (EUR 19.-) will be allocated to the share capital of the Company, one Euro ninety Cents (EUR 1.90) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

PARINVEST S.A.S., pre-named, subscribes for thirteen (13) Class C shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of fourteen Euro and thirty Cents (EUR 14.30). Of the subscription price for the Class C shares, an amount of thirteen Euro (EUR 13.-) will be allocated to the share capital of the Company, one Euro thirty Cents (EUR 1.30) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M., pre-named, subscribes for seven (7) Class C shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of seven Euro and seventy Cents (EUR 7.70). Of the subscription price for the Class C shares, an amount of seven Euro (EUR 7.-) will be allocated to the share capital of the Company, seventy Cents (EUR 0.70) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., pre-named, subscribes for ten (10) Class C shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of eleven Euro (EUR 11.00). Of the subscription price for the Class C shares, an amount of ten Euro (EUR 10.-) will be allocated to the share capital of the Company, one Euro (EUR 1.00) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A., pre-named, subscribes for seven (7) Class C shares for a subscription price of one Euro and ten Cents (EUR 1.10) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of seven Euro and seventy Cents (EUR 7.70). Of the subscription price for the Class C shares, an amount of seven Euro (EUR 7.-) will be allocated to the share capital of the Company, seventy Cents (EUR 0.70) will be allocated to the Company's legal reserve. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million four hundred eighty-two thousand four hundred four Euro (EUR 2,482,404.-) so as to bring it from its current amount of two million eight hundred twenty-six thousand one hundred ninety-six Euro (EUR 2,826,196.-) to an amount of five million three hundred eight thousand six hundred Euro (EUR 5,308,600.-) through issuance of two million four hundred eighty-two thousand four hundred four (2,482,404) new ordinary shares of Class D of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The newly issued two million four hundred eighty-two thousand four hundred four (2,482,404) new ordinary shares of Class D of the Company each are subscribed as follows:

CIC FINANCE S.A., pre-named, subscribes for eight-hundred twenty-seven thousand four hundred sixty-eight (827,468) Class D shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of one million one thousand seven hundred twenty-seven Euro and thirteen Cents (EUR 1,001,727.13). Of the subscription price for the Class D shares, an amount of eight-hundred twenty-seven thousand four hundred sixty-eight Euro (EUR 827,468.-) will be allocated to the share capital of the Company, eighty-two thousand seven hundred forty-six Euro and eighty Cents (EUR 82,746.80) will be allocated to the Company's legal reserve and ninety-one thousand five hundred twelve Euro and thirty-three Cents (EUR 91,512.33) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

PARINVEST S.A.S., pre-named, subscribes for five hundred fifty-one thousand six hundred forty-six (551,646) Class D shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of six hundred sixty-seven thousand eight hundred eighteen Euro and eighty-two Cents (EUR 667,818.82). Of the subscription price for the Class D shares, an amount of five hundred fifty-one thousand six hundred forty-six Euro (EUR 551,646.-) will be allocated to the share capital of the Company, fifty-five thousand one hundred sixty-four Euro and sixty Cents (EUR 55,164.60.-) will be allocated to the Company's legal reserve and sixty-one thousand eight Euro and twenty-two Cents (EUR 61,008.22) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M., pre-named, subscribes for three hundred thirty thousand nine hundred eighty-seven (330,987) Class D shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of four hundred thousand six hundred ninety Euro and sixty-three Cents (EUR 400,690.63). Of the subscription price for the Class D shares, an amount of three hundred thirty thousand nine hundred eighty-seven Euro (EUR 330,987.-) will be allocated to the share capital of the Company, thirty-three thousand ninety-eight Euro and seventy Cents (EUR 33,098.70) will be allocated to the Company's legal reserve and thirty-six thousand six hundred four Euro and ninety-three Cents (EUR 36,604.93) will be allocated to

other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., pre-named, subscribes for four hundred forty-one thousand three hundred sixteen (441,316) Class D shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of five hundred thirty-four thousand two hundred fifty-four Euro and eighteen Cents (EUR 534,254.18). Of the subscription price for the Class D shares, an amount of four hundred forty-one thousand three hundred sixteen Euro (EUR 441,316) will be allocated to the share capital of the Company, forty-four thousand one hundred thirty-one Euro and sixty Cents (EUR 44,131.60) will be allocated to the Company's legal reserve and forty-eight thousand eight hundred six Euro and fifty-eight Cents (EUR 48,806.58) will be allocated to the other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A., pre-named, subscribes for three hundred thirty thousand nine hundred eighty-seven (330,987) Class D shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of four hundred thousand six hundred ninety Euro and sixty-three Cents (EUR 400,690.63). Of the subscription price for the Class D shares, an amount of three hundred thirty thousand nine hundred eighty-seven Euro (EUR 330,987.-) will be allocated to the share capital of the Company, thirty-three thousand ninety-eight Euro and seventy Cents (EUR 33,098.70) will be allocated to the Company's legal reserve and thirty-six thousand six hundred four Euro and ninety-three Cents (EUR 36,604.93) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Fourth resolution

The general meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million six hundred sixty-six thousand three hundred twenty-one Euro (EUR 3,666,321.-) so as to bring it from its current amount of five million three hundred eight thousand six hundred Euro (EUR 5,308,600.-) to an amount of eight million nine hundred seventy-four thousand nine hundred twenty-one Euro (EUR 8,974,921.-) through issuance of three million six hundred sixty-six thousand three hundred twenty-one (3,666,321) new ordinary shares of Class E of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The newly issued three million six hundred sixty-six thousand three hundred twenty-one (3,666,321) new ordinary shares of Class E of the Company each are subscribed as follows.

CIC FINANCE S.A., pre-named, subscribes for one million two-hundred twenty-two thousand one hundred seven (1,222,107) Class E shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of one million four hundred seventy-nine thousand four hundred seventy-four Euro and thirty-seven Cents (EUR 1,479,474.37). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of one million two-hundred twenty-two thousand one hundred seven Euro (EUR 1,222,107) will be allocated to the share capital of the Company, one hundred twenty-two thousand two hundred ten Euro and seventy Cents (EUR 122,210.70) will be allocated to the Company's legal reserve and one hundred thirty-five thousand one hundred fifty-six Euro and sixty-seven Cents (EUR 135,156.67) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

PARINVEST S.A.S., pre-named, subscribes for eight hundred fourteen thousand seven hundred thirty-eight (814,738) Class E shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of nine hundred eighty-six thousand Euro three hundred sixteen Euro and twenty-four Cents (EUR 986,316.24). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of eight hundred fourteen thousand seven hundred thirty-eight Euro (EUR 814,738.-) will be allocated to the share capital of the Company, eighty-one thousand four hundred seventy-three Euro and eighty Cents (EUR 81,473.80) will be allocated to the Company's legal reserve and ninety thousand one hundred four Euro and forty-four Cents (EUR 90,104.44) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M., pre-named, subscribes for four hundred eighty-eight thousand eight hundred forty-three (488,843) Class E shares of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of five hundred ninety-one thousand seven hundred eighty-nine Euro and ninety-seven Cents (EUR 591,789.97). Of the subscription price for the Class E shares, an amount

of four hundred eighty-eight thousand eight hundred forty-three Euro (EUR 488,843) will be allocated to the share capital of the Company, forty-eight thousand eight hundred eighty-four Euro and thirty Cents (EUR 48,884.30) will be allocated to the Company's legal reserve and fifty-four thousand sixty-two Euro and sixty-seven Cents (EUR 54,062.67) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., pre-named, subscribes for six hundred fifty-one thousand seven hundred ninety (651,790) Class E shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of seven hundred eighty-nine thousand fifty-two Euro and fifty-six Cents (EUR 789,052.56). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of six hundred fifty-one thousand seven hundred ninety Euro (EUR 651,790.-) will be allocated to the share capital of the Company, sixty-five thousand one hundred seventy-nine Euro (EUR 65,179.-) will be allocated to the Company's legal reserve and seventy-two thousand eighty-three Euro and fifty-six Cents (EUR 72,083.56) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A., pre-named, subscribes for four hundred eighty-eight thousand eight hundred forty-three (488,843) Class E shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of five hundred ninety-one thousand seven hundred eighty-nine Euro and ninety-seven Cents (EUR 591,789.97). Of the subscription price for the Class E shares, an amount of four hundred eighty-eight thousand eight hundred forty-three Euro (EUR 488,843) will be allocated to the share capital of the Company, forty-eight thousand eight hundred eighty-four Euro and thirty Cents (EUR 48,884.30) will be allocated to the Company's legal reserve and fifty-four thousand sixty-two Euro and sixty-seven Cents (EUR 54,062.67) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Fifth resolution

The general meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million two hundred seventy-six thousand four hundred sixty Euro (EUR 1,276,460.-) so as to bring it from its current amount of eight million nine hundred seventy-four thousand nine hundred twenty-one Euro (EUR 8,974,921.-) to an amount of ten million two hundred fifty-one thousand three hundred eighty-one Euro (EUR 10,251,381.-) through issuance of one million two hundred seventy-six thousand four hundred sixty (1,276,460) new ordinary shares of Class F of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The newly issued one million two hundred seventy-six thousand four hundred sixty (1,276,460) new ordinary shares of Class F of the Company each are subscribed as follows.

CIC FINANCE S.A., pre-named, subscribes for four hundred twenty-five thousand four hundred eighty-seven (425,487) Class F shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of five hundred fifteen thousand ninety-one Euro and ten Cents (EUR 515,091.10). Of the subscription price for the Class F shares, an amount of four hundred twenty-five thousand four hundred eighty-seven Euro (EUR 425,487.-) will be allocated to the share capital of the Company, forty-two thousand five hundred forty-eight Euro and seventy Cents (EUR 42,548.70) will be allocated to the Company's legal reserve and forty-seven thousand fifty-five Euro and forty Cents (EUR 47,055.40) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

PARINVEST S.A.S., pre-named, subscribes for two hundred eighty-three thousand six hundred fifty-seven (283,657) Class F shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of three hundred forty-three thousand three hundred ninety-two Euro and sixty-four Cents (EUR 343,392.64). Of the subscription price for the Class F shares, an amount of two hundred eighty-three thousand six hundred fifty-seven Euro (EUR 283,657.-) will be allocated to the share capital of the Company, twenty-eight thousand three hundred sixty-five Euro and seventy Cents (EUR 28,365.70) will be allocated to the Company's legal reserve and thirty-one thousand three hundred sixty-nine Euro and ninety-four Cents (EUR 31,369.94) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M., pre-named, subscribes for one hundred seventy thousand one hundred ninety-five (170,195) Class F shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per

share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of two hundred six thousand thirty-seven Euro and seventy Cents (EUR 206,037.70). Of the subscription price for the Class F shares, an amount of one hundred seventy thousand one hundred ninety-five Euro (EUR 170,195) will be allocated to the share capital of the Company, seventeen thousand nineteen Euro and fifty Cents (EUR 17,019.50) will be allocated to the Company's legal reserve and eighteen thousand eight hundred twenty-three Euro and twenty Cents (EUR 18,823.20) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., pre-named, subscribes for two hundred twenty-six thousand nine hundred twenty-six (226,926) Class F shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of two hundred seventy-four thousand seven hundred fourteen Euro and eighty-six Cents (EUR 274,714.86). Of the subscription price for the Class F shares, an amount of two hundred twenty-six thousand nine hundred twenty-six Euro (EUR 226,926.-) will be allocated to the share capital of the Company, twenty-two thousand six hundred ninety-two Euro and sixty Cents (EUR 22,692.60) will be allocated to the Company's legal reserve and twenty-five thousand ninety-six Euro and twenty-six Cents (EUR 25,096.26) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A., pre-named, subscribes for one hundred seventy thousand one hundred ninety-five (170,195) Class F shares for a subscription price of approximately one Euro and twenty one Cents (EUR 1.21) per share, including the share premium, amounting to an aggregate subscription price of two hundred six thousand thirty-seven Euro and seventy Cents (EUR 206,037.70). Of the subscription price for the Class F shares, an amount of one hundred seventy thousand one hundred ninety-five Euro (EUR 170,195) will be allocated to the share capital of the Company, seventeen thousand nineteen Euro and fifty Cents (EUR 17,019.50) will be allocated to the Company's legal reserve and eighteen thousand eight hundred twenty-three Euro and twenty Cents (EUR 18,823.20) will be allocated to other reserves of the Company. The subscription price has fully been paid up in through a contribution in kind consisting of the subscriber's claim existing against the Company.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of ten million two hundred fifty-one thousand three hundred eighty-one Euro (EUR 10,251,381.-) consisting of eight hundred forty thousand two hundred sixteen (840,216) ordinary shares of Class in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and one million nine hundred eighty-five thousand nine hundred seventy-nine (1,985,979) ordinary shares of Class in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and two million four hundred eighty-two thousand four hundred four (2,482,404) ordinary shares of Class D in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and three million six hundred sixty-six thousand three hundred twenty-one (3,666,321) ordinary shares of Class E in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and one million two hundred seventy-six thousand four hundred sixty (1,276,460.-) ordinary shares of Class F in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and one (1) management share (the «Management Share») in registered form without nominal value. The ordinary Class B, Class C, Class D, Class E and Class F shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares»."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at 54,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 mars 2007 sous le numéro 444.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Jacqueline Picard, Rechtsassessorin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Andrea Hoffmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Holger Holle, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société d'un montant de dix-sept euros (EUR 17,00) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux millions huit cents vingt-six mille cent vingt-trois euros (EUR 2.826.123,-) à un montant de deux millions huit cents vingt-six mille cent quarante euros (EUR 2.826.140,-) par l'émission de dix-sept (17) nouvelles actions ordinaires de classe B de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2) Augmentation du capital social de la société d'un montant de cinquante-six euros (EUR 56,00) afin de le porter de sa valeur actuelle deux millions huit cents vingt-six mille cent quarante euros (EUR 2.826.140,-) à un montant de deux millions huit cents vingt-six mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 2.826.196,-) par l'émission de cinquante-six (56) nouvelles actions ordinaires de classe C de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3) Augmentation du capital social de la société d'un montant de deux millions quatre cents quatre-vingt-deux mille quatre cents quatre euros (EUR 2.482.404,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux millions huit cents vingt-six mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 2.826.196,-) à un montant de cinq millions trois cents huit mille six cent euros (EUR 5.308.600,-) par l'émission de deux millions quatre cents quatre-vingt-deux mille quatre cents quatre (2.482.404) nouvelles actions ordinaires de classe D de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

4) Augmentation du capital social de la société d'un montant de trois millions six cents soixante six mille trois cents vingt et un euros (EUR 3.666.321,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de cinq millions trois cents huit mille six cent euros (EUR 5.308.600,-) à un montant de huit millions neuf cents soixante-quatorze mille neuf cents vingt et un euros (EUR 8.974.921) par l'émission de trois millions six cents soixante six mille trois cents vingt et un (3.666.321) nouvelles actions ordinaires de classe E de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

5) Augmentation du capital social de la société d'un montant d'un million deux cents soixante-seize mille quatre cents soixante euros (EUR 1.276.460,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de huit millions neuf cents soixante-quatorze mille neuf cents vingt et un euros (EUR 8.974.921) à un montant de dix millions deux cents cinquante et un mille trois cents quatre-vingt-un euros (EUR 10.251.381,-) par l'émission d'un million deux cents soixante-seize mille quatre cents soixante (1.276.460) nouvelles actions ordinaires de classe F de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

6) Reformulation subséquente du paragraphe premier de l'article six des statuts de la Société;

7) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept euros (EUR 17,00) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux millions huit cents vingt-six mille cent vingt-trois euros (EUR 2.826.123,-) à un montant de deux millions huit cents vingt-six mille cent quarante euros (EUR 2.826.140,-) par l'émission de dix-sept (17) nouvelles actions ordinaires de classe B de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les dix-sept (17) nouvelles actions ordinaires de classe B de la Société ont été souscrites comme suit:

CIC Finance S.A., une société anonyme, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 22, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, ici représentée par M. Holger Holle, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Paris le 29 septembre 2008, a souscrit cinq (5) nouvelles actions ordinaires de classe B pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de cinq euros et cinquante cents (EUR 5,50). De ce prix, cinq euros (EUR 5,-) seront alloués au capital social de la Société, cinquante cents (EUR 0,50) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

PARINVEST S.A.S., une société par actions simplifiée, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, ici représentée par M. Holger Holle, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Paris le 26 septembre, a souscrit trois (3) nouvelles actions ordinaires de classe B pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de trois euros et trente cents (EUR 3,30). De ce prix, trois euros (EUR 3,-) seront alloués au capital social de la Société, trente cents (EUR 0,30) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A.M., une société d'assurance mutuelle, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, ici représentée par M. Holger Holle, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Strasbourg le 26 septembre 2008, a souscrit deux (2) nouvelles actions ordinaires de classe B pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de deux euros et vingt cents (EUR 2,20). De ce prix, deux euros (EUR 2,-) seront alloués au capital social de la Société, vingt cents (EUR 0,20) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A., une société anonyme, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, ici représentée par M. Holger Holle, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Paris le 26 septembre 2008, a souscrit cinq (5) nouvelles actions ordinaires de classe B pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de cinq euros et cinquante cents (EUR 5,50). De ce prix, cinq euros (EUR 5,-) seront alloués au capital social de la Société, cinquante cents (EUR 0,50) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel IARD S.A., une société anonyme, existant et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 34, rue de Wacken, F-67000 Strasbourg, ici représentée par M. Holger Holle, prénommé ci-dessus, en vertu d'un pouvoir donné à Strasbourg le 26 septembre 2008, a souscrit deux (2) nouvelles actions ordinaires de classe B pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de deux euros et vingt cents (EUR 2,20). De ce prix, deux euros (EUR 2,-) seront alloués au capital social de la Société, vingt cents (EUR 0,20) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-six euros (EUR 56,00) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux millions huit cents vingt-six mille cent quarante euros (EUR 2.826.140,-) à un montant de deux millions huit cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 2.826.196,-) par l'émission de cinquante-six (56) nouvelles actions ordinaires de classe C de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les cinquante-six (56) nouvelles actions ordinaires de classe C de la Société ont été souscrites comme suit:

CIC Finance S.A., prénommée, a souscrit dix-neuf (19) nouvelles actions ordinaires de classe C pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de vingt euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 20,90). De ce prix, dix-neuf euros (EUR 19,-) seront alloués au capital social de la Société, un euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 1,90) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

PARINVEST S.A.S., prénommée, a souscrit treize (13) nouvelles actions ordinaires de classe C pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de quatorze euros et trente cents (EUR 14,30). De ce prix, treize euros (EUR 13,-) seront alloués au capital social de la Société, un euro et trente cents (EUR 1,30) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A.M., prénommée, a souscrit sept (7) nouvelles actions ordinaires de classe C pour un prix de souscription d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de sept euros et soixante-dix cents (EUR 7,70). De ce prix, sept euros (EUR 7,-) seront alloués au capital social de la Société, soixante-dix cents (EUR 0,70) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A., prénommée, a souscrit dix (10) nouvelles actions ordinaires de classe C pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de onze euros (EUR 11,00). De ce prix, dix euros (EUR 10,-) seront alloués au capital social de la Société, un euro (EUR 1,00) sera alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel IARD S.A., prénommée, a souscrit sept (7) nouvelles actions ordinaires de classe C pour un prix de souscription, d'un euro et dix cents (EUR 1,10) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de sept euros et soixante-dix cents (EUR 7,70). De ce prix, sept euros (EUR 7,-) seront alloués au capital social de la Société, soixante-dix cents (EUR 0,70) seront alloués à la réserve légale de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux millions quatre cents quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre euros (EUR 2.482.404,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux millions huit cent vingt-six mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 2.826.196,-) à un montant de cinq millions trois cents huit mille six cent euros (EUR 5.308.600,-) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre (2.482.404) nouvelles actions ordinaires de classe D de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les deux millions quatre cents quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre (2.482.404) nouvelles actions ordinaires de classe D de la Société ont été souscrites comme suit:

CIC Finance S.A., prénommée, a souscrit huit cents vingt-sept mille quatre cents soixante-huit (827.468) nouvelles actions ordinaires de classe D pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription d'un million un mille sept cent vingt-sept euros et treize cents (EUR 1.001.727,13). De ce prix, huit cents vingt-sept mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 827.468,-) seront alloués au capital social de la société, quatre-vingt-douze mille sept cent quarante-six euros et quatre-vingt cents (EUR 82.746,80) seront alloués à la réserve légale de la Société et quatre-vingt-onze mille cinq cent douze euros et trente-trois cents (EUR 91.512,33) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

PARINVEST S.A.S., prénommée, a souscrit cinq cents cinquante et un mille six cent quarante-six (551.646) nouvelles actions ordinaires de classe D pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de six cents soixante-sept mille huit cent dix-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 667.818,82). De ce prix, cinq cent cinquante et un mille six cent quarante-six euros (EUR 551.646,-) seront alloués au capital social de la Société, cinquante-cinq mille cent soixante-quatre euros et soixante cents (EUR 55.164,60) seront alloués à la réserve légale de la Société et soixante et un mille huit euros et vingt-deux cents (EUR 61.008,22) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A.M., prénommée, a souscrit trois cent trente mille neuf cent quatre-vingt-sept (330.987) nouvelles actions ordinaires de classe D pour un prix de souscription, d'un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de quatre cent mille six cent quatre-vingt-dix euros soixante-trois cents (EUR 400.690,63). De ce prix, trois cent trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (EUR 330.987,-) seront alloués au capital social de la Société, trente-trois mille quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 33.098,70) seront alloués à la réserve légale de la Société et trente-six mille six cent quatre euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 36.604,93) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A., prénommée, a souscrit quatre cents quarante et un mille trois cent seize (441.316) nouvelles actions ordinaires de classe D pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de cinq cent trente-quatre mille deux cent cinquante-quatre euros et dix-huit cents (EUR 534.254,18). De ce prix, quatre cents quarante et un mille trois

cent seize euros (EUR 441.316,-) seront alloués au capital social de la Société, quarante-quatre mille cent trente et un euro et soixante cents (EUR 44.131,60) seront alloués à la réserve légale de la Société, quarante-huit mille huit cent six euros et cinquante-huit cents (EUR 48.806,58) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel IARD S.A., prénommée, a souscrit trois cents trente mille neuf cent quatre-vingt-sept (330.987) nouvelles actions ordinaires de classe D pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de quatre cent mille six cent quatre-vingt-dix euros et soixante-trois cents (EUR 400.690,63). De ce prix, trois cent trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (EUR 330.987,-) seront alloués au capital social de la Société, trente-trois mille quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 33.098,70) seront alloués à la réserve légale de la Société, trente-six mille six cent quatre euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 36.604,93) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois millions six cents soixante six mille trois cent vingt et un euros (EUR 3.666.321,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de cinq millions trois cent huit mille six cent euros (EUR 5.308.600,-) à un montant de huit millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt et un euros (EUR 8.974.921) par l'émission de trois millions six cent soixante six mille trois cent vingt et un (3.666.321) nouvelles actions ordinaires de classe E de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

CIC Finance S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent vingt-deux mille cent sept (1.222.107) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-quatorze euros et trente-sept cents (EUR 1.479.474,37). De ce prix, un million deux cent vingt-deux mille cent sept euros (EUR 1.222.107,-) seront alloués au capital social de la Société, cent vingt-deux mille deux cent dix euros et soixante-dix cents (EUR 122.210,70) seront alloués à la réserve légale de la Société et cent trente-cinq mille cent cinquante-six euros et soixante-sept cents (EUR 135.156,67) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

PARINVEST S.A.S., prénommée, a souscrit huit cents quatorze mille sept cent trente-huit (814.738) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de neuf cents quatre-vingt-six mille trois cent seize euros vingt-quatre cents (EUR 986.316,24). De ce prix, huit cent quatorze mille sept cent trente-huit euros (EUR 814.738,-) seront alloués au capital social de la Société, quatre-vingt et un mille quatre cent soixante-treize euros et quatre-vingt cents (EUR 81.473,80) seront alloués à la réserve légale de la Société et quatre-vingt-dix mille cent quatre euros et quarante-quatre cents (EUR 90.104,44) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A.M., prénommée, a souscrit quatre cents quatre-vingt-huit mille huit cents quarante-trois (488.843) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de cinq cent quatre vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 591.789,97). De ce prix, quatre cent quatre-vingt-huit mille huit cent quarante-trois euros (EUR 488.843,-) seront alloués au capital social de la Société, quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et trente cents (EUR 48.884,30) seront alloués à la réserve légale de la Société cinquante-quatre mille soixante-deux euros et soixante-sept cents (EUR 54.062,67) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A., prénommée, a souscrit six cent cinquante et un mille sept cents quatre-vingt-dix (651.790) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de sept cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-deux euros et cinquante-six cents (EUR 789.052,56). De ce prix, six cent cinquante et un mille sept cents quatre-vingt-dix euros (EUR 651.790,-) seront alloués au capital social de la Société, soixante-cinq mille cent soixante-dix-neuf euros (EUR 65.179,-) seront alloués à la réserve légale de la Société et soixante-douze mille quatre-vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 72.083,56) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel IARD S.A., prénommée, a souscrit quatre cent quatre-vingt-huit mille huit cent quarante-trois (488.843) nouvelles actions ordinaires de classe E pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de cinq cent quatre vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 591.789,97). De ce prix, quatre cent quatre-vingt-huit mille huit cent quarante-trois euros (EUR 488.843,-) seront alloués au capital social de la Société, quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et trente cents (EUR 48.884,30) seront alloués à la réserve légale de la Société cinquante-quatre mille soixante-deux euros et soixante-sept cents (EUR 54.062,67) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant d'un million deux cent soixante-seize mille quatre cent soixante euros (EUR 1.276.460,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de huit millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt et un euros (EUR 8.974.921) à un montant de dix millions deux cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-un (EUR 10.251.381,-) par l'émission d'un million deux cent soixante-seize mille quatre cent soixante (1.276.460) nouvelles actions ordinaires de classe F de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

CIC Finance S.A., prénommée, a souscrit quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept (425.487) nouvelles actions ordinaires de classe F pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de cinq cent quinze mille quatre-vingt-onze euros et dix cents (EUR 515.091,10). De ce prix, quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 425.487,-) seront alloués au capital social de la Société, quarante-deux mille cinq cent quarante-huit euros et soixante-dix cents (EUR 42.548,70) seront alloués à la réserve légale de la Société quarante-sept mille cinquante-cinq euros et quarante cents (EUR 47.055,40) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

PARINVEST S.A.S., prénommée, a souscrit deux cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-sept (283.657) nouvelles actions ordinaires de classe F pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de trois cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-douze euros et soixante-quatre cents (EUR 343.392,64). De ce prix, deux cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-sept euros (EUR 283.657,-) seront alloués au capital social de la Société, vingt-huit mille trois cent soixante-cinq euros et soixante-dix cents (EUR 28.365,70) seront alloués à la réserve légale de la Société trente et un mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 31.369,94) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A.M., prénommée, a souscrit cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-quinze (170.195) nouvelles actions ordinaires de classe F pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de deux cent six mille trente-sept euros et soixante-dix cents (EUR 206.037,70). De ce prix, cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 170.195,-) seront alloués au capital social de la Société, dix-sept mille dix-neuf euros et cinquante cents (EUR 17.019,50) seront alloués à la réserve légale de la Société dix-huit mille huit cent vingt-trois euros et vingt cents (EUR 18.823,20) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A., prénommée, a souscrit deux cent vingt-six mille neuf cents vingt-six (226.926) nouvelles actions ordinaires de classe F pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de deux cent soixante-quatorze mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-six cents (EUR 274.714,86). De ce prix, deux cent vingt-six mille neuf cent vingt-six euros (EUR 226.926,-) seront alloués au capital social de la Société, vingt-deux mille six cent quatre-vingt-douze euros et soixante cents (EUR 22.692,60) seront alloués à la réserve légale de la Société vingt-cinq mille quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 25.096,25) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

Assurance du Crédit Mutuel IARD S.A., prénommée, souscrit cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-quinze (170.195) nouvelles actions ordinaires de classe F pour un prix de souscription d'approximativement un euro et vingt et un cents (EUR 1,21) par action, incluant la prime d'émission, qui s'élève à un prix de souscription de deux cent six mille trente-sept euros et soixante-dix cents (EUR 206.037,70). De ce prix, cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-quinze

euros (EUR 170.195,-) seront alloués au capital social de la Société, dix-sept mille dix-neuf euros et cinquante cents (EUR 17.019,50) seront alloués à la réserve légale de la Société et dix-huit mille huit cent vingt-trois euros et vingt cents (EUR 18.823,20) seront alloués à d'autres réserves de la Société. Le prix de souscription total a été complètement libéré par un apport en nature de sa créance existante contre la Société.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above."

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Sixième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de dix millions deux cents cinquante et un mille trois cents quatre-vingt-un (EUR 10.251.381,-) représenté par huit cent quarante mille cent deux cent seize (840.216) actions ordinaires de classe B nominatives ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.985.979) actions ordinaires de classe C nominatives ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre (2.482.404) nouvelles actions ordinaires de classe D de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et trois millions six cent soixante-six mille trois cent vingt et un (3.666.321) nouvelles actions ordinaires de classe E de la Société, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune et un million deux cent soixante-seize mille quatre cent soixante (1.276.460) nouvelles actions ordinaires de classe F de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et une (1) action de commandité (ci-après l'«Action de Commandité») nominative sans valeur nominale. Les Actions Ordinaires de classe B et les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D et les Actions Ordinaires de Classe E et les Actions Ordinaires de Classe F ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires».»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de EUR 54.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN, J. PICARD, H. HOLLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41499. - Reçu à 0,50%: quarante-quatre mille neuf cent trente-neuf euros soixante-dix-neuf cents (44.939,79 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008145164/242/701.

(080170833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Roab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.533.

—
Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

136878

Resolution

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above

Peter Engelberg / Gilles Wecker

President / -

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Référence de publication: 2008144800/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08441. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Gordon Luxco 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.950.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of October,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Gordon Luxco 1 SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg), having a share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-),

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on October 28, 2008;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

The name of the company is "Gordon Luxco 2 SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), the law of March 22, 2004 on securitization (the Securitization Law) and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The Company may enter into any type of securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, any kind of loans, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities and financial instruments of any kind), and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold, make and dispose of the Underlying Assets within the limits of the Securitization Law.

3.2. As a consequence of the objects set out in article 3.1 above, the Company may become a lender of record in relation to any loan purchased or otherwise acquired and may carry out all functions as may relate or be incidental to such lender or record status, including but not limited to, extending further loans within the limits of the Securitization Law.

3.3. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depends on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

3.4. The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.5. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

3.6. The Company may freely, sell, transfer, dispose of, and assign, its assets (including, but not limited to, any loans) on such terms as determined by the board of managers.

3.7. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.8. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital**

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

Art. 6. Shares

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof and the Securitization Law.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand Euro (EUR 3,000.-) on a per transaction basis without, in aggregate, exceeding twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) on a yearly basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager

The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and applicable laws.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Company Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

The accounts of Company shall be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Board in accordance with article 48 of the Securitization Law.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. In accordance with article 64 of the Securitization Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company.

17.5. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Company Law, the Securitization Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and Payment

Gordon Luxco 1 SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

136883

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 4,600.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
 - Newton Aguiar, born on February 25, 1964 in Royal Oak, Michigan, United States of America, with professional address at 17 Columbus Courtyard, London E14 4DA, United Kingdom;
 - Kenneth Lohsen, born on December 17, 1958 in Freeport, New York, United States of America, with professional address at 11 Madison Avenue, New York, New York 10010, United States of America.
2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
 - Séverine Canova, private employee, born on July 16, 1975 in Creutzwald, France, residing professionally at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour d'octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Gordon Luxco 1 SARL, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,-),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Le nom de la société est "Gordon Luxco 2 SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société pourra entrer dans toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société pourra acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, tout type de prêt, créances, dettes, et/ou autres biens ou actifs (y compris des titres et instruments financiers de tout type), et/ou tout risque relatif à des dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers (les Actifs Sous-Jacents) et d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer des Actifs Sous - Jacents endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.2. En conséquence de l'objet décrit à l'article 3.1. ci-dessus, la Société pourra devenir le prêteur inscrit en comptes (lender of record) concernant un prêt acheté ou autrement acquis et pourra exercer toutes les fonctions relatives ou accessoires au prêteur ou à ce statut de prêteur inscrit en comptes, y compris sans limitation, octroyer des prêts supplémentaires endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société pourra émettre des actions, des titres de dettes ("notes"), des obligations et des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et tout autre type de valeurs mobilières de capital ou de dettes dont la valeur ou le rendement dépend des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents. La Société pourra emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société pourra entrer dans toute transaction dans laquelle elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatif aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous-Jacents au sens de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société pourra donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou toute autre type sûretés sur toute ou partie de ses biens endéans des limites de la Loi sur la Titrisation.

3.6. La Société peut librement céder, disposer de, et transférer, ses biens (y compris sans limitations, tout prêt) sous les termes tel que déterminés par le conseil de gérance.

3.7. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. La Société pourra s'engager dans toutes opérations commerciales ou financière en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes et à la Loi sur la Titrisation.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) par transaction, sans excéder, au total, vingt mille euros (EUR 20.000,-) par an.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique

Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux lois applicables.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprise désigné par le Conseil conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Conformément aux dispositions de l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur, et tout créancier de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de requérir à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés, la Loi sur la Titrisation et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Gordon Luxco 1 SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 4.600,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Newton Aguiar, né le 25 février 1964 à Royal Oak, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 17 Columbus Courtyard, Londres E14 4DA, Royaume-Uni;

- Kenneth Lohsen, né le 17 décembre 1958 à Freeport, New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 11 Madison Avenue, New York, New York 10010, Etats-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Séverine Canova, employée privée, née le 16 juillet 1975 à Creutzwald, France, avec adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44213. Reçu à 0,5%: mille deux cent cinquante euros (1.250,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008146107/211/537.

(080172332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Doyle Hotels (Europe) S.A., Société Anonyme, (anc. Jurys Doyle Hotels (Europe)).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.869.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "JURYS DOYLE HOTELS (EUROPE)", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 93.869, incorporated by deed of the undersigned notary, on May 21, 2003, published in the Memorial C number 749 of July 16, 2003, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the same notary on June 19, 2008, published in the Memorial C number 1934 of August 7, 2008.

The meeting is opened by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Laetitia CARIAUX, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Adoption by the company of the name "DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A." and subsequent amendment of article 1 of the company's articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of "DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A." "

2. Sundry.

II The shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolution:

136889

Resolution

The meeting decides to have adopted by the company the name of "DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A." and subsequently amends article one of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of "DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A."."

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JURYS DOYLE HOTELS (EUROPE)", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 93.869, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 749 du 16 juillet 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1934 du 7 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de la dénomination de "DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A." et modification subséquente de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A."."

2. Divers.

Il Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société la dénomination de "DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A." et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A."."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de huit cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARX; SANA; CARIAUX; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2008. Relation GRE/2008/4459. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008145537/231/98.

(080170922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

LGIG 2 Property C4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.320.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122.032, here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 23 October 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Property C4 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 136.320, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 February 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 671 of 18 March 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of seventeen thousand fifty euro (EUR 17.050,-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) up to twenty-nine thousand five hundred and fifty euro (EUR 29.550,-) through the issue of six hundred and eighty-two (682) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in cash for a total amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-).

The total contribution of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) will be allocated as follows: (i) seventeen thousand fifty euro (EUR 17.050.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 2.950.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5 (first paragraph).**- The Company's share capital is set at twenty-nine thousand five hundred and fifty euro (EUR 29.550.-) represented by one thousand one hundred and eighty-two (1.182) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée " LGIG 2 Property C4 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.320, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 8 février 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 18 mars 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept mille cinquante euros (EUR 17.050,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 29.550,-) par l'émission de six cent quatre-vingt-deux (682) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par " LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de vingt mille euros (20.000.- EUR).

L'apport de vingt mille euros (EUR 20.000,-) sera alloué comme suit : dix-sept mille cinquante euros (EUR 17.050,-) au capital social et deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.950,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5 (premier alinéa).- Le capital social est fixé à la somme de vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 29.550,-) représentée par mille cent quatre-vingt-deux (1.182) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13610. - Reçu cent euros.

20.000.- à 0.5% = 100,-€.

Le Receveur ff (signé): N. BOICA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008145527/239/95.

(080170911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

Suite à la démission de Monsieur Vincent Vaitty en tant que Fondé de pouvoir "B" en date du 1^{er} novembre 2008 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir "A" de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Madelien VAN EYSINGA, née le 25 juillet 1972 à Utrecht, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Daan DEN BOER, né le 3 août 1966 à Ede, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Moscou, Russie et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Robert VAN 'T HOEFT, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

1. Les Fondés de pouvoir "B" de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccie, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St. Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.
- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.
- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Fondés de Pouvoir "A".
- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Fondé de Pouvoir "A" avec un Fondé de Pouvoir "B".
- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoeft

Fondé de pouvoir «A»

M.C.J. Weijermans

Fondé de pouvoir «A»

Référence de publication: 2008145492/683/55.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05635. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

LGIG 2 Property C5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.319.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122.032, here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 23 October 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Property C5 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 136.319, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 February 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 673 of 18 March 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of seventeen thousand fifty euro (EUR 17.050.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) up to twenty-nine thousand five hundred and fifty euro (EUR 29.550.-) through the issue of six hundred and eighty-two (682) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in cash for a total amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-).

The total contribution of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) will be allocated as follows: (i) seventeen thousand fifty euro (EUR 17.050.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 2.950.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5 (first paragraph).**- The Company's share capital is set at twenty-nine thousand five hundred and fifty euro (EUR 29,550.-) represented by one thousand one hundred and eighty-two (1.182) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu :

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée " LGIG 2 Property C5 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.319, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 8 février 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 673 du 18 mars 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept mille cinquante euros (EUR 17.050,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 29.550,-) par l'émission de six cent quatre-vingt-deux (682) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", pré-nommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de vingt mille euros (20.000,- EUR).

L'apport de vingt mille euros (EUR 20.000,-) sera alloué comme suit: dix-sept mille cinquante euros (EUR 17.050,-) au capital social et deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.950,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante :

"Art. 5 (premier alinéa).- Le capital social est fixé à la somme de vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 29.550,-) représentée par mille cent quatre-vingt-deux (1.182) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13611. - Reçu cent euros
20.000.- à 0.5% = 100,-€.

Le Receveur ff (signé): N. BOICA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008145528/239/95.

(080170900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.

S. BAERT / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008145185/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Skirnerinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.718.

—
*Resolution by the Board of Directors of the Company,
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Attendance List:

- Peter Engelberg, President
- Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

*Résolution du Conseil d'Administration de la société,
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Liste de présence:

- Peter Engelberg, Président
- Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Référence de publication: 2008144816/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08556. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.037.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 novembre 2008

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Certifié conforme

A & A COMPANY S.A.

N. PICCIONE / A. VIGNERON

Administrateur et Présidente du Conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2008145441/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

PEF Turkey MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.442.

—
Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 5 novembre 2008 que:

1. Mr. Jobst BECKMANN, ayant son adresse professionnelle à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich, a démissionné de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

2. Mr. Robert MUNDAY, Portfolio Manager, né le 18 janvier 1970 à Croydon (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été nommé comme gérant additionnel de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 5 novembre 2008 par les gérants suivants:

- Mr. Alejo MOLINA, gérant;

- Mr. Olivier MAY, gérant;

- Mr. Jan Baldem Reinhard MENNICKEN, gérant; et

- Mr. Robert MUNDAY, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008145753/7959/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.
